

Compte rendu de décisions des groupes de travail du site Natura 2000 Del Sale – Pinia

31 mars – 3 avril 2008

1. GROUPE DE TRAVAIL « CADRE DE LA GESTION »

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (31 MARS 2008):

NOM	ORGANISME
Loïc ARDIET	Biotope
Nicolas d'ORTOLI	BRL Ingénierie
Aurélie BARBOIRON	ONCFS
Jessica CRILLON	BRL Ingénierie
Jean- Paul HETIER	BRL Ingénierie
Pierre Maire LUCIANI	ONF BE
Stéphane MARCHETTI	CG2B
Anne MARTINETTI	Conservatoire du Littoral
Pierre-Jean PACE	ONF
Christophe PANAIOTIS	OEC
Corinne PIETRI	OEC
Christophe SANTUCCI	CG2B
Christine SQUARES	DIREN
Didier TRECUL	ONF UT
Vanessa VALENTINI	CG2B

Questions posées au groupe :

*Peut-on mettre en place une structure de pilotage unique rassemblant tous les acteurs de la gestion des domaines du Conservatoire, du site Natura 2000 et de l'aménagement forestier ?
Quelles modalités de fonctionnement ?*

Quel animateur technique choisir pour la mise en œuvre du DOCOB ?

Quelles missions précises pour le Conservatoire, le CG2b, l'ONF, les communes, les autres acteurs ?

1.1 COMITÉ DE PILOTAGE, COMITÉ DE GESTION, ANIMATION

- La présence de deux sites différents nécessitera 2 comités locaux de gestion plus restreints, avec possibilités d'invitations supplémentaires, selon l'ordre du jour. Chacun des comités locaux serait présidé par le maire de la commune concernée.
- Le Comité de Pilotage pour le site Natura 2000 se réunira le même jour que les comités locaux de gestion. Le Comité de Pilotage Natura 2000 est adapté à la gestion des sites du Conservatoire. Il est constitué des membres permanents des deux comités locaux de gestion.

- Animation du DOCOB Natura 2000

L'animation du Docob d'un site Natura 2000 peut être assurée par divers organismes tels que la DIREN, l'OEC, le Conseil Général, un bureau d'études, une association. Ce n'est pas nécessairement une collectivité territoriale.

Le Conseil Général, ainsi que l'OEC ou le service forestier de la CTC ne disposent pas des ressources humaines ou financières pour assurer toute l'animation du DOCOB. Si l'animateur n'est pas désigné, la DIREN assure ou sous-traite l'animation du site.

En Corse du Sud, le Conseil Général perçoit 30 000 € sur 5 ans pour réaliser l'animation de sites Natura 2000.

1.2 RESPONSABILITÉ DE GESTION

1.2.1 Le domaine de Pinia

Nécessité de clarification des responsabilités de deux « gestionnaires » (le Conseil Général de Haute-Corse et l'Office National des Forêts)

- Le Conseil Général de Haute Corse est chargé de :
 - L'animation et l'accueil sur les sites,
 - Le respect de la réglementation en vigueur,
 - La surveillance et l'entretien des aménagements existants,
 - L'application du plan de gestion.
- L'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts publiques relevant du régime forestier, doit y assurer :
 - l'élaboration à titre gratuit du plan d'aménagement conforme au PRMF et sous les directives du propriétaire (en y intégrant les orientations et objectifs décrits dans le plan de gestion et le Docob Natura 2000).
 - la délimitation et le bornage des bois et forêts
 - l'aménagement et assiette des coupes
 - la vente des coupes et produits des coupes
 - l'exploitation des coupes et récolement
 - l'exploitation de la chasse, des pâturages
 - la recherche et la poursuite des délits forestiers, ainsi que la police générale du domaine et de ses limites
 - Gestion forestière

L'ONF et le Conservatoire du Littoral se sont déclarés prêts à organiser la coordination de la forêt ensemble selon les étapes suivantes :

1. Rencontre préalable pour fixer les orientations et le calendrier,
2. Transmission du Plan de Gestion à l'ONF afin de préciser les positions du propriétaire,
3. Elaboration du plan d'aménagement forestier par l'ONF,
4. Elaboration de la PRMF (une demande peut être faite pour que Pinia deviennent un de sites prioritaires du Fium'Orbu pour l'élaboration du PRMF),

5. Proposition annuelle d'un plan de travaux

L'ONF peut assurer l'aménagement forestier gratuitement dans le cadre de ses prérogatives et de sa mission régaliennne liées dans le cadre du Régime Forestier tout en respectant les orientations du propriétaire du site.

Pour la commune les priorités sont la sécurité des personnes (fermeture des massifs) et les aménagements pour l'accueil du public.

1.2.2 Le domaine Del Sale

Concernant la Réserve de Chasse, l'ONCFS a demandé son retrait de la gestion du site en raison des difficultés de gestion rencontrées les dernières années.

L'OEC dispose de la compétence juridique pour instruire la demande de l'ONCFS. Le groupe de travail, dirigé par l'OEC, concernant le maintien ou non des réserves de chasse en Corse se prononce pour une abrogation de la réserve de chasse de Casabianda. A la demande de l'OEC, le Conservatoire du Littoral a fait savoir sa volonté de maintenir le statut de réserve. Le ministère de la justice, ne s'est pas encore prononcé.

Dans l'éventualité d'un abandon de statut de réserve de chasse sur le périmètre, le Conservatoire du Littoral souhaite que l'OEC et l'ONCFS explorent la possibilité de réduire les limites de la réserve de chasse à sa propriété (une des seules zones humides de Corse en Réserve de Chasse). Le braconnage est aujourd'hui un enjeu fort en raison du dérangement de l'avifaune très particulière de ce site d'hivernage.

Le Conseil Général ne souhaite pas assurer la gestion de la Réserve de Chasse (les moyens humains et matériels ne le permettent pas).

Une convention élargie (en dehors de l'accueil) entre le Conservatoire du Littoral et le Ministère de la justice serait utile afin de préciser les conditions concernant les modalités de gestion du site.

Une ouverture au public d'une partie du littoral du site de Casabianda correspondant à un ancien camp de vacance semble possible en saison estivale, le Conservatoire du Littoral se renseignera auprès de la Mairie sur son positionnement concernant l'accueil du public sur le site littoral de Del Sale.

1.2.3 Le Domaine Public Maritime

Le Conservatoire du Littoral formulera prochainement une demande auprès du Ministère de l'Équipement pour l'attribution de la gestion du DPM au droit de ses propriétés. La délimitation, effective sur Pinia, n'a pas encore été réalisée sur Del Sale.

2. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION FORESTIÈRE

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (1 AVRIL 2008):

NOM	ORGANISME
Nicolas d'ORTOLI	BRL Ingénierie
Pascal ARRIGHI	Elu à la Mairie de Ghisonaccia
Mathieu BATESTI	SDIS 2B
Jessica CRILLON	BRL Ingénierie
Pierre HAVET	UFEER DDAD 2B
Jean- Paul HETIER	BRL Ingénierie
Anne MARTINETTI	Conservatoire du Littoral
Michel MURACCIOLE	Conservatoire du Littoral
Pierre-Jean PACE	ONF
Gilles PLANELLES	ONF DFCI
Christophe SANTUCCI	CG2B
Pascale SIMONI- RECH	Elue à la Mairie de Ghisonaccia
Christine SQUARES	DIREN

Questions posées au groupe :

- *Partagez-vous le diagnostic de la dynamique forestière ?*
- *Face au risque d'incendie et d'épidémie de cochenille, quelle stratégie de gestion forestière adopter ?*
 - *Favoriser la dynamique naturelle du Chêne vert et le Chêne blanc ?*
 - *Favoriser l'introduction du Pin Pignon ?*
 - *Tenter d'atténuer les effets de l'épidémie à venir de cochenille ?*
 - *Mesures DFCI complémentaires (cloisonnement, protection Génévriers) ?*
- *Quelle ligne de conduite sylvicole après incendie ?*

Les deux principaux enjeux identifiés sur le site de Pinia sont les incendies et l'arrivée du parasite *Matsucoccus* : Le risque d'un grand feu est réduit car le site est une enclave de superficie raisonnable localisée entre une zone agricole à l'ouest et la mer à l'est.

Une action efficace peut être menée si :

- Les propriétés voisines sont intégrées dans la gestion du risque incendie (promotion des bonnes pratiques agricoles, adaptation du PSG) : la mairie se propose de réaliser un travail de communication sur cette problématique avec les propriétaires de terrains agricoles jouxtant le terrain du Conservatoire du Littoral.
- Les traitements périphériques et l'entretien du cloisonnement ouest-est du site sont réalisés permettant un cloisonnement des massifs. Ceci implique que les pistes et bornes incendies soient en bon état.

- Les accès aux sites sont facilités pour les véhicules de secours (mise aux normes, signalétique), et que des poches de repli ou de récupération sont prévues (récupération par la mer ?)
- Les causes de départ de feux sur le site sont limitées : la commune contactera et travaillera avec les exploitants agricoles et les chasseurs (proposition de création d'un Comité Communal de Feux de Forêt et de société de chasse).
- Les objectifs de DFCI, accueil du public, de valorisation paysagère sont harmonisés (DPCI) : une collaboration Conservatoire du Littoral, SDIS et ONF est indispensable.
- Il est important d'entamer une démarche ressemblant à la PRMF sur le site de Pinia.

Concernant *Matsucoccus*, il faut prévoir une gestion forestière en anticipation de son arrivée en relation avec l'accueil et la sécurité du public. Il s'agira de :

- Anticiper le dépérissement rapide des peuplements de pins maritimes en valorisant les essences présentes localement (Chêne vert, liège, blanc, maquis) ou en favorisant le développement du pin pignon (faible mortalité du pin Pignon non infesté par la Cochenille) ; Définir les potentiels de chaque secteur pour une réhabilitation la plus efficace possible.
- Réduire la sensibilité des peuplements de pins maritime par une sylviculture adaptée et des opérations innovantes sur certains secteurs. Inscrire le site dans le réseau des sites expérimentaux de Corse
- Prévoir un zonage et un phasage des travaux forestiers, en relation étroite avec la réalisation des aménagements paysagers pour l'accueil du public et des aménagements liés à la gestion incendie :
 - Traiter en priorité les secteurs les plus fréquentés et sur lesquels sont prévus les aménagements d'accueil ;
 - Traiter certaines zones en amont de la réalisation des aménagements d'accueil du public ;
 - Repenser et réorganiser les projets d'aménagements d'accueil en relation avec le potentiel de réhabilitation paysagère rapide de certaines stations du site.
- Assurer une communication exemplaire sur les orientations de gestion forestière.

Après incendie ou infestation :

- Réfléchir à un débouché des arbres morts en cas d'incendie ou d'arrivée de l'épidémie Pin maritime actuellement invendable
- Cibler les interventions pour la sécurisation du public dans les secteurs de sensibilité paysagère particulière.
- Réaliser un traitement des régénérations au cours des 10 premières années. Recépage le long des cheminements
- Après infestation, guetter les individus résistants et réviser la stratégie.

3. GESTION DE LA BIODIVERSITE SUR DEL SALE

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (2 AVRIL 2008):

NOM	ORGANISME
Nicolas d'ORTOLI	BRL Ingénierie
Grégoire BEUNEUX	Groupe Chiroptère Corse
Jessica CRILLON	BRL Ingénierie
Mélanie ESPI	Chambre d'Agriculture
Gwenaëlle LEVIOL	OEC
Claire LOMBARDON	OEC
Stéphanie MARCHETTI	CG2B
Anne MARTINETTI	Conservatoire du Littoral
Michel MURACCIOLE	Conservatoire du Littoral
Bernard RECORBET	DIREN
Christophe SANTUCCI	CG2B
Paula SPINOSI	Conservatoire botanique OEC
Vanessa VALENTINI	CG2B

Questions posées au groupe :

- *La hiérarchisation des priorités de conservation*
- *Les objectifs et mesures de gestion pour répondre à ces enjeux*
 - *La gestion hydraulique*
 - *Le pastoralisme*
 - *Les autres outils de gestion*

L'objectif est de conserver la mosaïque des milieux actuels favorable à la faune remarquable déjà présente sur le site et au maintien de la diversité des milieux.

Le pâturage et la gestion hydraulique sont les deux principaux leviers de la gestion de la biodiversité sur le site. Les principales menaces sont une régression des zones humides (en général) et le risque d'une abrogation de la réserve de chasse (dérangement de la faune).

3.1 LA GESTION HYDRAULIQUE

- conserver de petites étendues d'eau au sein de la roselière ou dans le canal principal favorable à :
 - la cistude
 - l'avifaune patrimoniale associée aux roselières (Blongios nain, Héron pourpré, Lusciniole à moustaches, Martin-pêcheur d'Europe) et aux sarcelles d'hiver ;

L'objectif n'est pas de favoriser les grandes étendues d'eau pour les anatidés ou encore pour un possible accueil de l'érismaire à tête blanche.

- Permettre une meilleure circulation hydraulique permettant d'éviter la stagnation d'eau douce dans la partie nord en sansouire ;

Il s'agit de développer des aménagements et une gestion réversibles et de cibler de petites unités :

- Réalisation de petites interventions ponctuelles et réversibles sur le canal central et les débouchés des canaux secondaires afin de permettre une meilleure circulation de l'eau et créer des ronds d'eau.

Financement : L'Agence de l'Eau proposerait de financer la restauration des milieux humides dans le cadre de ses orientations.

3.2 LE PASTORALISME

Les pratiques pastorales sur le site entraînent des phénomènes de surpâturage par piétinement sur la sansouire et de sous-pâturage sur le maquis (fermeture du milieu défavorable à la tortue d'Herman et favorisant la propagation d'incendies). L'objectif est de modifier ces pratiques afin des les rendre compatibles avec la préservation des milieux et des espèces :

- Construction du cahier des charges des pratiques de gestion pastorale en collaboration avec les éleveurs ;
- Non renouvellement de la convention en cas de non respect du cahier des charges ;
- Transfert de charge des terrains surpâturés vers les terrains sous- pâturés ;
- Proposition d'incitations financières dans la cadre de la directive habitat ;
- Couplage d'interventions manuelles et de pâturage pour le maintien des milieux ouverts

3.3 LES AUTRES MESURES DE GESTION

3.3.1 Le risque incendie

Intégrer les propriétés voisines dans la lutte contre les incendies (pénitencier, agriculteurs, éleveurs)

3.3.2 Le Matsucoccus Feytaudi

Bien que la pinède soit réduite sur ce site, il est néanmoins nécessaire de prendre en compte l'arrivée du parasite qui pourrait affecter les lambeaux de Pins mesogéens présents sur le site.

3.3.3 Les chiroptères

- Clarifier la maîtrise foncière de la Turbina Blanca afin de rétrocéder le bâtiment au Conservatoire du Littoral
- « sécuriser » les accès à la Turbina Bianca pour éviter les dérangements
- mettre en place une veille sur la population de la colonie (territoire de chasse, etc...)
- améliorer légèrement le site d'accueil des grandes colonies de Chauves-souris et favoriser la nidification du Grand Rhinolophe

3.3.4 L'avifaune

Seules les huit espèces d'oiseaux liées spécifiquement au marais, au milieu salés ou dunaires, présentent un enjeu majeur sur le site Del Sale (Blongios nain, Héron pourpré, Lusciniole à moustaches, Martin-pêcheur d'Europe, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Busard des roseaux, Pipit rousseline). Les autres espèces sont communes en Corse.

La possible suppression de la Réserve de Chasse sur cette zone humide, une des très rares en réserve pourrait constituer un véritable problème concernant la biodiversité, notamment l'avifaune qui serait particulièrement touchée.

3.3.5 Poursuivre le suivi et les inventaires naturalistes

- Mettre en place un suivi des milieux (notamment salés) et des espèces et approfondir les connaissances naturalistes.
- Réaliser un suivi régulier sur l'avifaune nicheuse et plus approfondi sur le Héron Pourpré
- Prévoir une étude sur la localisation des zones de pontes de la Cistude et une évaluation de la population (cf. programme en cours)
- Réaliser un inventaire piscicole (le plus récent datant de 1975), notamment pour savoir si l'aphanius est présent dans le marais
- Intégrer le site au sein d'un réseau de restauration nationale de la tortue d'Herman (programme Life). Ne pas communiquer de façon précise sur la tortue sur le site.
- Réaliser un suivi de ponte possible de la tortue marine sur les plages encore tranquille
- Identifier les essences de pins sur l'arrière dune ; éventuellement prévoir une gestion particulière pour les bosquets de pins d'Alep s'ils sont présents.
- Vérifier que le Formulaire Standard de Données soit en adéquation avec le Document d'Objectifs et transmettre les modifications éventuelles à la DIREN ;

3.3.6 Suivi de la qualité des eaux

- Réaliser une analyse de la qualité de l'eau et des sédiments (étude sur l'ensemble du bassin versant) afin d'identifier les possibles pollutions d'origine agricole.
- Rendre compatible les programmes de démoustication avec la préservation de la qualité du milieu sur Del Sale

4. GESTION DE LA BIODIVERSITE SUR PINIA

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (2 AVRIL 2008) :

NOM	ORGANISME
Nicolas d'ORTOLI	BRL Ingénierie
Jessica CRILLON	BRL Ingénierie
Gwenaëlle LEVIOL	OEC
Stéphanie MARCHETTI	CG2B
Anne MARTINETTI	Conservatoire du Littoral
Michel MURACCIOLE	Conservatoire du Littoral
Bernard RECORBET	DIREN
Christophe SANTUCCI	CG2B
Pascale SIMONI- RECH	Elue à la Mairie de Ghisonaccia
Paula SPINOSI	Conservatoire botanique OEC
Vanessa VALENTINI	CG2B

Questions qui se posent :

- *La hiérarchisation des priorités de conservation*
- *Les objectifs et mesures de gestion pour répondre à ces enjeux*

La problématique principale est liée au devenir de la forêt (constituée à 75% de pins maritimes) face au risque incendie et à l'arrivée prochaine du parasite *Matsucoccus* (cf. groupe de travail Gestion Forestière).

Une autre problématique majeure est la préservation des lagunes en périphérie de l'étang d'Urbino qui accueillent une avifaune remarquable (Tadornes de Belon, notamment), des milieux de laisse de mer et des éléments de la flore patrimoniale. Le maintien ouvert de la végétation des berges est l'objectif principal. Le comblement est une évolution naturelle de toutes les zones humides.

Concernant les lasses de mer, la priorité est de faire respecter la réglementation sur l'interdiction des véhicules motorisés sur la plage en mettant en place une sensibilisation et un dispositif bloquant de qualité, intégré au paysage.

Approfondir les connaissances sur les habitats « lasses d'étangs et de lagunes »

La préservation des genévriers à gros fruits pourra passer par la réalisation d'un périmètre débroussaillé autour des plus gros spécimens, rescapés des précédents incendies.

Le traitement et l'arrachage des espèces invasives pourront être poursuivis.

La Grande Notule, signalée sur le site, pourra faire l'objet d'un suivi

Il y aura nécessité de communiquer au grand public sur les espèces protégées et les raisons des travaux sylvicoles prévus. La commune propose de participer à l'information du public

Lors de la réalisation des aménagements sur la fréquentation, il sera indispensable de prendre en compte les stations de plantes patrimoniales. Un inventaire préalable et un piquetage seront nécessaires.

Il n'y a pas d'enjeux forts concernant l'avifaune sur le site de Pinia

5. ACCUEIL DU PUBLIC SUR DEL SALE

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (3 AVRIL 2008):

NOM	ORGANISME
Nicolas d'ORTOLI	BRL Ingénierie
Jean-Michel BONTEMPI	CG2B
Jessica CRILLON	BRL Ingénierie
Stéphanie MARCHETTI	CG2B
Anne MARTINETTI	Conservatoire du Littoral
Jean-Pierre NOUGAREDE	EPHE
Jean-Claude OTTAVIAMI	CG2B
Pierre-Jean PACE	ONF
Christophe SANTUCCI	CG2B
Laurent SORBA	OEC
Vanessa VALENTINI	CG2B

Questions qui se posent

- *Validation des principes généraux d'aménagement pour l'accueil du public :*
 - *La mise en valeur des vues sur la montagne, sur la mer et l'étang*
 - *Le renforcement du caractère de chaque entité paysagère et l'adaptation de chaque usage et mode de déplacement*
 - *La création de conditions d'une fréquentation diversifiée et sensible aux paysages et aux milieux naturels*
 - *L'assurance des liaisons à l'échelle du grand site*
- *Point de vue sur les aménagements clés*
 - *en termes d'accueil*
 - *et de conservation du patrimoine naturel*
- *Quelles améliorations par rapport*
 - *aux enjeux du tourisme durable*
 - *à la sécurité vis-à-vis des incendies*
 - *aux enjeux de conservation (dérangement, dégradation) ?*

Les volets accueil du public sur Del Sale concernent :

- La fréquentation de la plage dans la partie nord du site qui a déjà bénéficié de certains aménagements. La commune souhaiterait développer cet accès, mais les naturalistes souhaiteraient le conserver confidentiel (notamment en raison de la présence de la tortue d'Herman). A noter que la commune a réhabilité l'accès à la plage par l'ancien centre de vacance situé en enclave dans le pénitencier.
- La fréquentation en visite guidée au Mulinu Rossu.

Les orientations et objectifs :

- Eviter la signalisation de l'entrée nord
- Interdire l'accès dans l'enclos pâturé en arrière dune afin de protéger la tortue
- Prendre en compte la présence possible de vestiges archéologiques lors des aménagements sur le site
- Intérêt d'élargir dans le futur la vocation du Mulinu Rossu et de l'intégrer à l'offre culturelle sur la commune d'Aléria. Nécessité de réunir les principaux acteurs : CTC, gestionnaire du site antique, Conseil Général, gestionnaire du musée, Conservatoire du Littoral (propriétaire) et Conseil Général, gestionnaire du site de l'étang Del Sale, la commune d'Aléria et l'office du tourisme.
- Favoriser les études archéologiques permettant de mieux appréhender la présence humaine dans la région

6. ACCUEIL DU PUBLIC SUR PINIA

PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL (3 AVRIL 2008) :

Nicolas d'ORTOLI	BRL Ingénierie
Pascal ARRIGHI	Elu à la Mairie de Ghisonaccia
Jonathan BELHOMME	DDJS Haute Corse
Jessica CRILLON	BRL Ingénierie
François GARNIER	Erba Bacoua Paysage
Stéphanie MARCHETTI	CG2B
Anne MARTINETTI	Conservatoire du Littoral
Philippe MARTINEZ	Fun Orizonte Base Nautique
Michel MURACCIOLE	Conservatoire du Littoral
Raphaëlle PEIGNER - ASTIMA	A scola di Sumeri
Joël POLI	A scola di Sumeri
Christophe SANTUCCI	CG2B
Pascale SIMONI- RECH	Elu à la Mairie de Ghisonaccia
Vanessa VALENTINI	CG2B

Les questions qui se posent :

- *Validation des principes généraux d'aménagement pour l'accueil du public :*
 - *La mise en valeur des vues sur la montagne, sur la mer et la lagune*
 - *Le renforcement du caractère de chaque entité paysagère et l'adaptation de chaque usage et mode de déplacement*
 - *La création de conditions d'une fréquentation diversifiée et sensible aux paysages et aux milieux naturels*
 - *L'assurance des liaisons à l'échelle du grand site*
- *Point de vue sur les aménagements clés*
 - *en termes d'accueil*
 - *et de conservation du patrimoine naturel*
- *Quelles améliorations par rapport*
 - *aux enjeux du tourisme durable*
 - *à la sécurité vis-à-vis des incendies*
 - *aux enjeux de conservation (dérangement, dégradation) ?*
- *Comment maîtriser la fréquentation motorisée ?*
- *Comment améliorer la compatibilité entre la promenade et la chasse ?*

Les grandes activités sur le site :

- Accès à la mer
- Promenades avec un âne : utilise actuellement les sentiers et pistes existantes : du sud du site au parking n°4 maximum. Volonté d'utiliser le nord du site si possibilité d'amener en van, plus au nord du site.
- Promenade en quad : depuis le sud jusqu'aux rives d'Urbinu (pozzo nero) en utilisant des pistes ouvertes à la circulation et des sentiers.
- Location de vélo sur l'ensemble des sentiers
- Balade à cheval : sur le sud du site uniquement.
- Présence de quads individuels et de véhicules tout-terrain (chasseurs) sur le site en dehors des pistes ouvertes à la circulation.
- Un projet de sortie quad est en cours de développement à proximité du site.

Les orientations de gestion:

- La diversité des usages nécessite de prévoir une répartition des pratiques dans l'espace et dans le temps
- Réaliser les aménagements en fonction de l'évolution de la végétation, mais aussi des usages (les chevaux dégradent le revêtement de la piste cyclable, les quads peuvent effrayer les animaux ou les visiteurs) :
 - Traiter en priorité les secteurs les plus fréquentés et sur lesquels sont prévus les aménagements d'accueil ;
 - Traiter certaines zones en amont de la réalisation des aménagements d'accueil du public ;
 - Repenser et réorganiser les projets d'aménagements d'accueil en relation avec le potentiel de réhabilitation paysagère rapide de certaines stations du site.
 - Prévoir des pistes cyclables, des voies ouvertes à la circulation motorisée, etc...
 - Intégrer l'aménagement futur de la RD 144 dans la réflexion des aménagements de l'accueil du public (porte d'entrée du site)
- Une réflexion sera menée afin de disposer d'un parc à la journée pour les ânes et d'un panneau d'information sur le fonctionnement du site.
- Une réflexion sera menée concernant la création d'un circuit autorisé uniquement à la pratique du quad accompagné d'un guide. Prendre en compte la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation. Vérifier les responsabilités engagées quant à l'utilisation des pistes non carrossables (Connaitre le statut des pistes et les réglementations liées)
- Possibilité d'organiser des formations rapides de connaissance de la faune et de la flore pour les professionnels afin d'améliorer la sensibilisation à la nature auprès de leurs clients.
- Mettre en place une charte de bonne conduite signée par les professionnels.
- Editer un guide nature et une cartographie unique pour le site.
- Proposer une meilleure lisibilité des circuits de circulations (doux et motorisée) par une signalétique adaptée
- Proposer des aménagements intégrés au paysage pour tenter de supprimer la circulation des véhicules à moteur sur la plage et protéger les habitats dunaires,
- Réaliser une sensibilisation des principaux acteurs du site : la mairie se propose de contacter les propriétaires de quads parcourant le site et les chasseurs dans le but de disposer d'interlocuteurs représentatifs d'acteurs locaux individuels.